



## Journée technique de formation APORA du 30 novembre 2021

### **Les installations classées à l'heure de la reprise économique : modifications d'activité, pénurie de matières premières, économie circulaire et déchets ; comment concilier ces enjeux ?**

#### 1 – Objectifs

- Former (*formation continue*) les personnes en charge de l'environnement dans les entreprises sur les thématiques des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et des déchets ;
- Faire le point sur l'évolution réglementaire ce qui permet au stagiaire de mettre à jour et de compléter ses connaissances dans ces domaines ;
- Approfondir différents aspects de ces thèmes dans un contexte de reprise économique. Suite à la crise sanitaire de 2020, l'année 2021 est marquée par une reprise économique notablement marquée par :
  - ✓ La nécessité pour les exploitants de gérer des modifications/développements d'activité au regard de leurs obligations en matière de porter à connaissance ICPE ;
  - ✓ La nécessité pour ces exploitants de connaître les attendus de l'inspection des installations classées en la matière ;
  - ✓ La publication récente de plusieurs textes réglementaires faisant suite aux 1<sup>ers</sup> textes parus fin 2020 dans le cadre du plan d'action gouvernemental Post-Lubrizol. L'entrée en application de ces textes étant fixée pour partie au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est important de faire un bilan de ces obligations mais également des différents guides et outils d'assistance publiés par le ministère ;
  - ✓ La mise en application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 de l'application gouvernementale Trackdéchets permettant la traçabilité des déchets dangereux ;
  - ✓ Les difficultés d'approvisionnement en matière première qui rendent le concept d'économie circulaire incontournable.
- Connaître et dialoguer avec les personnes de l'administration chargées de la coordination de l'inspection des installations classées en Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), ainsi que leur position sur ces sujets. Pouvoir poser des questions et obtenir la vision de l'administration, notamment la DREAL AuRA. Un temps de Questions/Réponses est prévu avec la DREAL AuRA sur l'application de la réglementation ;
- Appréhender l'outil de service public Trackdéchets obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et développé dans le cadre d'une start-up d'État au sein de la Fabrique Numérique, l'incubateur du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire ;
- Échanger avec d'autres exploitants d'installations classées.

## 2 – Public concerné

- Directeurs d'usines ayant des installations classées ;
- Responsables HSE (*Hygiène Sécurité Environnement*) d'entreprises ;
- Responsables environnement ou chargés d'environnement ;
- animateurs environnement ;
- Ingénieurs sécurité industrielle ou sécurité des procédés ;
- Chargés de relations avec la DREAL au sein des entreprises ou des collectivités ayant des ICPE.

## 3 – Approche pédagogique et déroulement

APORA prépare la formation en fonction des actualités et des demandes des entreprises, bâtit un programme, contacte les intervenants et travaille avec eux pour remplir les objectifs fixés, assure la gestion administrative et logistique de la journée, fait une évaluation de la formation.

Les formateurs sont des intervenants extérieurs :

- qui travaillent dans une administration, notamment la DREAL AuRA, une organisation professionnelle, un bureau d'études ... pour les exposés à caractère réglementaire, théorique, descriptif, ...
- qui travaillent dans une entreprise ou une association pour les témoignages concrets.

APORA interviendra également lors des séquences "questions-réponses" ou "table ronde".

Les formateurs utilisent des présentations visuelles (*format Power Point*).

Un recueil dématérialisé est remis à chaque participant avant la journée. Ce recueil comprend l'ensemble des interventions, les principaux textes réglementaires, un glossaire et une liste de sites internet permettant au stagiaire de revenir après la formation sur les sujets traités.

Une fiche d'évaluation permet à chaque stagiaire de noter différents critères : réponse aux attentes, appréciation des thèmes et des intervenants, recueil des interventions, déroulement de la journée, ...

APORA en tient compte pour l'organisation des journées de formation ultérieures.

La formation est organisée en visio-conférence via l'outil Microsoft TEAMS ; chaque participant ayant reçu au préalable un lien de connexion après son inscription.

## 4 – Contenu

Voir le programme détaillé.

## 5 – Remarque

APORA, association régionale de conseil en environnement pour les industriels et structure déclarée en tant qu'organisme de formation, organise des sessions de formation sur des thèmes variés liés à l'environnement industriel.